

CONTACTS**Responsables pédagogiques****1^{re} année droit à Grenoble**

Claire CUVELIER

Claire.Cuvelier@univ-grenoble-alpes.fr

1^{re} année droit à Valence

Sebastien LE GAL

sebastien.le-gal@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat pédagogique**Site de Grenoble**

Tél. : + 33 (0)4 76 74 32 33 / 32

droit-l1@univ-grenoble-alpes.fr

Site de Valence

Tél. : + 33 (0)4 75 86 36 92

droit-valence@univ-grenoble-alpes.fr

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Université Grenoble Alpes

Faculté de droit

Site de Grenoble

1133 rue des Résidences

38400 Saint-Martin-d'Hères

Site de Valence

Pôle universitaire Marguerite Soubeyran

87 avenue de Romans

26000 Valence

EN BREF**Domaine :**

Droit, Économie, Gestion

Composante de rattachement :

Faculté de droit

Durée des études : 3 ans**Nombre de crédits :** 180 ECTS**QUELQUES CHIFFRES****Nombre d'inscrits en 1^{re} année en
2024/2025 :**

GRENOBLE VALENCE

780

327

GRENOBLE ET VALENCE

LICENCE

DROIT

**QU'EST-CE QUE LE DROIT**

Vous êtes intéressé-e par le droit ? Découvrez la discipline dans toutes ses dimensions, à l'Université Grenoble Alpes.

Le **droit** au singulier désigne l'**ensemble des règles gouvernant les rapports des hommes en société et s'imposant, au besoin, par la contrainte.**

La société établit en effet des règles destinées à régir son fonctionnement et à organiser les relations des personnes qui la composent.

Les différents domaines du droit s'articulent autour de la **principale distinction entre le droit public et le droit privé :**

- **Le droit public** régit l'existence et l'action de la puissance publique. Il englobe :
 - **du droit constitutionnel** : il organise les relations entre les pouvoirs publics (ex. : le Parlement, le Gouvernement), les droits et libertés fondamentaux des individus ainsi que la création et le régime des normes juridiques (ex. : la Constitution, la loi).
 - **du droit administratif** : il régit l'Administration, son organisation et son activité.
 - **du droit international public** : il régit les relations entre les États.
 - **du droit européen** : il régit une partie des activités des États-membres, ainsi que de leurs citoyens, de l'Union européenne.
- **Le droit privé** est la partie du droit qui règle les rapports des particuliers entre eux. Il comprend :
 - **le droit civil** : il renvoie au droit des personnes, droit de la famille, droit des contrats, droit des biens, droit des successions.
 - **le droit des affaires** : il régleme l'activité des entrepreneurs, qu'ils exercent à titre individuel ou en société.
 - **le droit du travail** : il s'applique aux relations unissant les employeurs du secteur privé et ceux qui travaillent sous leur autorité, les salariés.
 - **le droit pénal** : il définit les infractions et les sanctions pénales qui en découlent.



ORGANISATION DE LA LICENCE

La licence se prépare en 3 ans, elle est composée de 6 semestres. Elle est validée par l'obtention de 180 crédits, 30 crédits par semestre.

PLUSIEURS PARCOURS

Au cours des trois années de licence en droit, si les cours magistraux sont identiques pour l'ensemble des étudiants, une certaine spécialisation est cependant possible. Elle s'opère alors par le choix des travaux dirigés, que ce soit en 2^e année ou davantage encore en 3^e année.

La licence mention droit propose trois parcours :

- **la licence droit, parcours droit** uniquement consacrée aux connaissances juridiques, dispensée à Grenoble et à Valence mais aussi en enseignement à distance. Elle est proposée avec une option «santé» sur Parcoursup. Cette option, facultative, permet un accès aux études de santé. Les étudiants souhaitant y souscrire en feront le vœu sur Parcoursup.

- **la licence droit, parcours droit / langues*** (uniquement à Grenoble) associe aux enseignements de droit des enseignements dans 2 langues vivantes dont l'anglais obligatoirement en LV1.

Pour ce qui concerne les enseignements de droit, 2 options sont proposées dès la 1^{re} année :

- Juriste trilingue d'affaires (JTA)
- Droit, administration et politique internationales (DAPI)

- **la licence droit, parcours droit / économie et gestion*** (uniquement à Valence) favorise l'acquisition des connaissances, compétences et méthodes fondamentales des deux disciplines que sont le droit et l'économie et gestion, mais également la découverte et l'approfondissement au sein d'enseignements spécifiques des problématiques transversales posées par ces deux disciplines. Il permet ainsi aux étudiants de pouvoir confirmer leur choix ou faciliter les éventuelles réorientations.

***Attention** : ces 2 parcours ont une capacité d'accueil limitée (admission sur dossier).

Pour plus de précisions, voir les descriptifs des parcours droit / langues et droit / économie et gestion sur les fiches spécifiques.





TYPES D'ENSEIGNEMENTS

Tout au long du cursus universitaire, deux types d'enseignements permettent l'acquisition des connaissances

● Les cours magistraux (CM)

Le cours magistral se déroule en amphithéâtre.

Il consiste en un exposé, par un enseignant, des connaissances relatives à la discipline. Le rythme et la dynamique du CM sont très différents des cours du lycée. La prise de note rapide et adaptée est primordiale ; en effet, les notes constitueront le premier support de travail des étudiants. Il faut donc apprendre à la maîtriser rapidement. Les étudiants sont cependant tout à fait autorisés à échanger avec l'enseignant : le cours magistral ne conduit pas à une attitude strictement passive des étudiants.

Les enseignements théoriques abordés dans ces cours doivent être complétés par la lecture des bibliographies recommandées pour chaque matière.

● Les travaux dirigés (TD)

Ce sont des cours appliqués en petits groupes de 20 à 30 étudiants. La présence aux TD est obligatoire et contrôlée.

Selon les matières, le travail proposé peut se faire sous la forme d'exercices en groupes, d'un complément ou d'une illustration d'une partie d'un CM ou d'exposés. Ainsi, les travaux dirigés permettent, d'une part, de vérifier que les connaissances indispensables ont été acquises par les étudiants, que le cours magistral a été assimilé et ils ont pour but, d'autre part, à travers des exercices d'application, de faire acquérir aux étudiants les méthodes juridiques et de préciser les savoirs fondamentaux. Afin de préparer les séances de travaux dirigés sont distribuées des fiches qui contiennent plusieurs documents à lire et qui indiquent le travail à préparer en vue de la séance (ex. : dissertation, commentaire de texte ou d'arrêt, cas pratique).

Sur 25h à 30h de cours par semaine, la majorité est assurée sous forme de CM.

À SAVOIR

STAGES

Tout étudiant peut effectuer, à son initiative, un stage durant sa licence. Il n'est cependant pas validé dans le cadre du cursus.

INTERNATIONAL

Il est possible de partir en échange lors de ses études de droit, au semestre 2 de la L3 et en master.

MÉTHODES DE TRAVAIL ET ÉVALUATION

TRAVAIL UNIVERSITAIRE

Les attentes en matière de travail universitaire sont du même ordre que celles exigées dans l'enseignement secondaire. En effet, l'étudiant doit à la fois acquérir, par un apprentissage régulier de ses cours, des connaissances et réaliser des exercices d'application pour préparer les séances de travaux dirigés.

Dès lors il est indispensable que la présence en cours et en travaux dirigés soit complétée par un important travail personnel :

- l'étudiant prend des notes et résume les contenus des enseignements et des textes recommandés.
- il doit se documenter par lui-même, apprendre et comprendre pour restituer des informations pertinentes.
- l'usage d'un ordinateur personnel est indispensable car de nombreuses informations pédagogiques et pratiques, (emplois du temps, supports de cours etc.) sont diffusées sur des applications en ligne.

ÉVALUATION :

CONTRÔLE CONTINU ET EXAMEN TERMINAL

Les étudiants sont évalués, chaque semestre, par le biais d'une évaluation continue et d'un examen terminal pour les matières à travaux dirigés et par le biais d'un examen terminal pour les autres matières.

● **l'évaluation continue** : la note d'évaluation continue est déterminée en fonction de la participation de l'étudiant aux diverses épreuves, écrites ou orales, organisées dans le cadre des séances de travaux dirigés. Cette note tient compte, par ailleurs, des aptitudes manifestées par l'étudiant et des progrès qu'il aura faits.

● **l'examen terminal** : il porte sur les connaissances exposées en cours magistral et, dans les matières à travaux dirigés, sur le savoir-faire acquis lors des différentes séances de travaux dirigés. Les modalités d'évaluation sont diverses. Pour l'essentiel, il peut s'agir : d'un cas pratique, d'un commentaire de texte, d'un commentaire de texte dirigé, d'un commentaire d'arrêt ou d'une dissertation.

Les **différents types d'exercices** possibles dans le cadre de l'évaluation en droit vont du contrôle des connaissances à l'exercice pratique. Les principaux sont le cas pratique, le commentaire de texte et de décision de justice et la dissertation.

Une session de seconde chance a lieu en juin pour les étudiants n'ayant pas validé le semestre

Le semestre est acquis si la moyenne générale obtenue aux UE est égale ou supérieure à 10/20.

L'année est acquise si la moyenne des deux semestres est égale ou supérieure à 10/20.

En L1, l'acquisition de l'année suppose, en outre, l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20 à l'UE 1 des semestres 1 et 2.



ESPACE ORIENTATION INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Des espaces de documentation et des conseillers à votre écoute toute l'année.

Domaine universitaire

1^{er} étage du bâtiment Pierre-Mendès-France
640 rue des universités
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél : + 33 (0)4 57 04 15 00
orientation-insertion@univ-grenoble-alpes.fr

Site de Valence

CIO'SUP
Maison de l'étudiant Drôme-Ardèche
11 Place Latour-Maubourg
26000 VALENCE
Tél. : + 33 (0)4 38 38 84 97
ciosup2607@univ-grenoble-alpes.fr

ACCOMPAGNEMENT À LA RÉUSSITE

Tout au long de la licence, un accompagnement est proposé pour favoriser la réussite des étudiants.

Afin de faciliter l'adaptation à la vie universitaire, une semaine d'accueil est organisée et un système de parrainage est mis en place à destination des nouveaux inscrits.

● **Semaine d'accueil en première année** : visite du campus, présentation des enseignants et des programmes, visite de la bibliothèque universitaire (BU), cours d'introduction au droit.

● **Le parrainage** : afin de favoriser l'adaptation et l'intégration des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur et, par suite, prévenir l'échec à l'université, la Faculté de droit a mis en place un programme de parrainage. Celui-ci consiste à encadrer les étudiants inscrits en 1^{re} année de licence en droit par des étudiants plus expérimentés, ainsi chargés, pendant 4 semaines, d'accueillir leurs camarades, de les informer, de les aider dans le cadre de leur 1^{re} année à la Faculté de droit.

● **Le cursus aménagé « Oui, si »**

La Faculté de droit met en place un dispositif d'accompagnement, sans allongement d'étude, qui propose aux étudiants identifiés dans le cadre de Parcoursup, en plus du programme de licence 1, un soutien en expression écrite ainsi que dans les matières juridiques fondamentales et un tutorat individualisé.

POURSUITE D'ÉTUDES ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Poursuite d'études

Après la licence de droit ou en cours de cursus, vous pouvez poursuivre vers une 3^e année de licence d'une autre discipline ou une licence professionnelle*.

Vous pouvez également accéder à des Masters en relation avec de nombreux secteurs professionnels. En effet, les études en Faculté de droit sont professionnalisantes à l'horizon bac + 4 ou bac + 5 mais pas à la sortie de la licence.

À la Faculté de droit de Grenoble, vous pouvez ainsi vous diriger vers les masters : Droit notarial ; Droit de la propriété intellectuelle ; Droit des affaires ; Droit international ; Droit des libertés ; Droit pénal et sciences criminelles, etc.

Vous pouvez également bifurquer vers des masters relevant d'autres disciplines comme les masters : Management et administration des entreprises ; Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation - premier degré, etc.

Insertion professionnelle

Selon la poursuite d'études choisie, de nombreux secteurs d'activité sont ouverts : la justice (métier d'avocat, de magistrat, de greffier...) ; les métiers du conseil juridique (juristes d'entreprise notamment) ; les banques, les assurances ; l'administration d'Etat (inspecteur des impôts, du travail...) et des collectivités territoriales (attaché...), etc. ; les métiers de l'international (institutions européennes, organisations internationales, ONG...).